

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025
Délibération n°40

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt mars à 19h30, le Conseil Municipal
convoqué le quatorze mars s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; GRANET Alice ; MOUTIER Gérard HERMITTE Jean-
Pierre ; KIRKYACHARIAN Luc ; SEMIOND Philippe ; BARONNAT Bernard ; COQUILLAT Catherine ;
ALPHAND Thierry ; Franck ADISON ; VIessant Céline ; Virginie JEANE ; MOUGIN Rémi ; VERNET
Laurent ; ALDEBERT Gérard ; PRAT Christelle ; GIRAUD Matthieu

Absents : ALDEBERT Gérard

Procurations : VERNET Laurent à MOSSO Véronique ;
Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : ACTION CULTURELLE INTER-BIBLIOTHEQUES 2025 « AGRICULTURE ET ALIMENTATION »

Depuis plusieurs années, les bibliothèques des communes du Pays des Ecrins coopèrent au travers d'un réseau informel. Cette collaboration a donné lieu à la mise en place d'un événement interbibliothèques bisannuel dont la troisième édition est prévue en 2025.

Cette action permet de créer une dynamique locale sur le territoire, en favorisant la fréquentation et la visibilité des lieux, tout en valorisant le travail en réseau des bibliothèques et leur offre culturelle.

Le thème « agriculture et alimentation » retenu pour l'action culturelle 2025 donnera lieu à des manifestations sur la période du 20 septembre au 15 novembre 2025 dans chaque bibliothèque municipale participante, sous forme d'expositions, de conférences, de projections, d'échanges et spectacles.

Il est proposé au conseil la signature d'une convention de partenariat définissant les engagements de chaque commune. La commune de Vallouise-Pelvoux est désignée comme porteuse de projet pour cette édition 2025. A ce titre, elle assure notamment la gestion financière du projet : demande de subvention au Département, règlement des factures, encaissement de la subvention et des participations forfaitaires des autres communes partenaires

Le budget prévisionnel de cet événement est estimé à 6000€ TTC. Il est proposé de solliciter une subvention de Département des Hautes-Alpes dans le cadre de l'aide aux projets d'action culturelle des bibliothèques publiques.

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** la participation de la bibliothèque municipale de Vallouise-Pelvoux au projet d'action culturelle interbibliothèques 2025 « agriculture et alimentation »,
- **Accepte** d'être commune porteuse du projet pour cette édition,
- **S'engage** à inscrire au budget communal 2025 les crédits nécessaires,
- **Autorise** madame le maire à signer la convention de partenariat jointe à la présente délibération.
- **Sollicite** une subvention de 3000€ du Département des Hautes-Alpes dans le cadre de l'aide aux projets d'action culturelle des bibliothèques publiques.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER



Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales